



Le Président

Département Finances et fiscalité locale

N/Réf : NB/MF

Affaire suivie par Nathalie BRODIN

Paris, le 26 juin 2020

Monsieur le Député,

Vous avez sollicité l'AMF afin de prendre connaissance des estimations réalisées sur le coût de la crise sanitaire pour les budgets du bloc communal et je vous en remercie.

La crise sanitaire a engendré une crise économique majeure, et la baisse de la croissance est estimée à plus de 11% dans le troisième projet de loi de finances rectificative. L'investissement des ménages reculerait de près de 20% et l'investissement des entreprises de plus de 24 %. Cette crise conduit ainsi à des baisses de recettes pour l'Etat, les entreprises et les ménages, mais aussi pour l'ensemble des collectivités locales. Ainsi, les communes et les intercommunalités enregistrent des pertes de recettes fiscales, tarifaires et patrimoniales. De surcroît, les communes et les intercommunalités ont dû engager des dépenses supplémentaires afin de répondre aux besoins de la population et soutenir le tissu économique.

Cet effondrement de la croissance a en effet un impact direct sur la fiscalité économique locale (contribution économique territoriale, taxes additionnelle aux droits de mutations, octroi de mer, taxe de séjour, versement mobilité, TASCOM, etc.) et l'AMF s'attend à une baisse de produit de fiscalité de l'ordre de 2,7 milliards d'euros dès 2020. Conformément aux prévisions sur la conjoncture économique nationale, les effets de la crise actuelle devrait perdurer sur les deux prochaines années. L'AMF s'attend ainsi à une poursuite des baisses de ressources de fiscalité de l'ordre de 900 millions d'euros par an en 2021 et en 2022.

S'ajoutent les pertes tarifaires (pause méridienne, activités périscolaires, études surveillées, activités sportives et culturelles, etc.) et les baisses du produit des redevances et recettes d'utilisation du domaine (droits de stationnement, redevance d'occupation du domaine public, etc.), les services publics locaux étant restés fermés pendant toute la durée du confinement. Cette fermeture des services s'est ainsi soldée par un déficit de recettes que nous estimons à 2,9 milliards d'euros en 2020, soit plus de 40 euros par habitant. Cette estimation intègre l'hypothèse que tout redevient normal en septembre 2020.

Monsieur Jean-René CAZENEUVE

Député du Gers

Président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Assemblée Nationale

Palais Bourbon

75355 PARIS 07 SP

Enfin, des dépenses supplémentaires ont été engagées par les communes et les intercommunalités pour répondre aux besoins des habitants et soutenir le tissu économique local. La crise sanitaire a en effet généré de nouveaux besoins : achats de masques, de gel et de matériels, développement du portage de repas, soutien aux associations, accompagnement des familles fragiles, etc. La crise économique ayant aussi fragilisé le tissu économique local, le soutien aux entreprises locales sous différentes formes s'est traduit par des coûts supplémentaires à la charge des communes et des intercommunalités. Au total, ces dépenses sociales et économiques sont estimées à 1 milliard d'euros en 2020.

Ce montant doit cependant être corrigé des économies réalisées sur les services qui sont restés à l'arrêt, soit environ 500 millions d'euros. Les dépenses nettes des économies réalisées en raison de la fermeture des services s'élèvent ainsi à 500 millions d'euros environ en 2020.

Au total, l'AMF estime le coût de la crise sanitaire à près de 8 milliards d'euros sur trois ans, dont plus de 6 milliards d'euros sur la seule année 2020.

Au-delà de ces estimations, l'AMF regrette que les débats s'attardent à la confrontation des chiffres et déplore que le troisième projet de loi de finances rectificatives exclut toute analyse des conséquences de la crise sur l'offre de services à la population et sur l'investissement public local.

La baisse des dotations s'est soldée, pour le mandat qui se termine, par un net recul de l'investissement par rapport au précédent mandat. En ce qui concerne le bloc communal, le nouveau mandat s'ouvre avec des pertes de recettes sur trois ans supérieures à la baisse des dotations. L'AMF alerte solennellement sur le montant de ces pertes qui représentent plus de 20% de la capacité d'autofinancement du bloc communal et sur une très probable nouvelle récession de l'investissement public local, qui viendra contrecarrer les effets du plan de relance, tout particulièrement sur l'emploi local. Le bloc communal porte en effet les deux tiers de l'investissement public local : ces investissements non délocalisables sont, chacun le sait, indispensables à la reprise.

Les réflexions et les échanges sur le chiffrage des pertes ne doivent pas retarder la mise en place d'un plan de relance ambitieux dont les collectivités locales seraient des acteurs engagés et majeurs. Or, pour ce faire, elles doivent naturellement en garder la capacité financière, et elles doivent en outre disposer d'une visibilité de leurs ressources sur plusieurs années. L'AMF propose donc un dispositif inspiré des mesures déployées en 2009, et rappelle que le plan de relance de 2009 avait permis de maintenir une hausse de 12% de l'investissement du bloc communal sur l'ensemble du mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François BAROIN